

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identificateur produit : **Colle pour carrelage en couche mince HENRY^{MD} 130**
ID Produit N° de code : 70010022
Nom commercial/Synonymes : HENRY 130
Usage recommandé : Permet de poser des carreaux de vinyle composite (VCT) et d'asphalte sur divers supports.
Restrictions d'utilisation : Utilisez uniquement comme recommandé dans la fiche technique du produit.
Nom et adresse du fabricant: **Nom et adresse du fournisseur :**
 Identique au fabricant
ARDEX L.P.
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA États-Unis
15001
Information N° de téléphone : 1 (724) 203-8000
Adresse du site Web : <http://www.wwhenry.com>
N° de téléphone d'urgence 24 h : CHEM-TEL : 1-800-255-3924 OR 1-813-248-0585 (appel à frais virés)

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)
Corrosion cutanée / irritation cutanée; catégorie 2
Sensibilisation, cutanée; catégorie 1
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire; catégorie 2A

Pictogrammes SGH



Mentions d'avertissement

Avertissement

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Éviter de respirer les poussières/gaz/vapeurs. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques et locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Lorsque le produit est utilisé de la façon conseillée, l'air ne contient pas de poussière en suspension. Voir la section 7 (Manipulation et entreposage) pour en savoir plus.

Dangers ne sont pas classés ailleurs

Aucun

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue

: 5 % par poids de ce produit est composé d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	N° CAS	% (par poids)
asphalte	8052-42-4	40 - 70
colophane	8050-09-7	0.5 - 1.5

Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

- Général** : Appeler un médecin en cas de malaise.
- Contact par Inhalation** : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin.
- Contact cutanée** : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact oculaire** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Contact orale** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.
- Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**
- Inhalation* : Dans des conditions normales d'utilisation, ne devrait pas causer des symptômes des voies respiratoires.
- Peau* : Les symptômes peuvent inclure de légères rougeurs et démangeaisons.
- Yeux* : Les symptômes peuvent inclure de rougeurs, des démangeaisons ou de la douleur.
- Ingestion* : Les symptômes tels que douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et la diarrhée peuvent se produire.
- Effets d'une exposition à long terme (chronique)**
- : L'exposition cutanée prolongée peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.
- Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial**
- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Moyens d'extinction adéquats** : Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Un jet d'eau risque de propager la substance en feu.
- Produits dangereux de combustion** : Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, des oxydes de soufre (SO_x) ainsi que d'autres vapeurs et gaz toxiques communs lors de la dégradation thermique de composés organiques.
- Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie**
- : Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.
- Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Ne pas permettre à ce produit dans les égouts ou de contaminer les systèmes d'eau souterraine.

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)

- : Ininflammable.

Taux NFPA

- : 0 – Minime 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Sévère

Santé : 2 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Risques spéciaux : Aucun

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.

- Équipements de protection** : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8.

- En cas d'urgence** : Ce produit ne contient pas de produits chimiques nécessitant une notification de l'EPA pour les déversements. En cas de déversement de produits chimiques, appelez le numéro de téléphone d'urgence indiqué à la section 1. Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : Aucune signalée.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement (voir la section 13). Les résidus humides de produit peuvent être nettoyés à l'eau chaude savonneuse. Avertir les autorités compétentes requises.

- Substances interdites** : Aucune connue.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas permettre à ce produit dans les égouts ou de contaminer les systèmes d'eau souterraine.

- Références à d'autres sections** : Voir les informations relatives à l'élimination à la section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation sans risque

- : Porter un équipement de protection adéquat durant la manipulation. (Voir la section 8.) Observer de bonnes règles d'hygiène. Utiliser uniquement avec une aération suffisante. Se laver avec soin après toute manipulation. Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards de ce produit. Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation ou souffrant d'asthme, de problèmes respiratoires chroniques ou récurrents ne doivent être assignées à aucun processus utilisant cette préparation. Lorsqu'une personne devient sensible, aucune exposition ultérieure à la matière ayant causé la sensibilisation ne doit être autorisée. Les poussières de ponçage et de l'abrasion peuvent être nocives si inhalées. Lors du retrait de ce produit d'un plancher existant (p. ex., lors de rénovations), porter des lunettes de sécurité et un appareil de protection respiratoire contre la poussière provenant du grenailage, de l'écornure ou de la pulvérisation mécanique. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Nettoyer les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Maintenir le récipient bien fermé.

- Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de ranger ce produit à la lumière directe du soleil.

Conserver dans le contenant d'origine. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou conditionnement commercial préalable.

Substances incompatibles : Voir la section 10.

Matériaux de conditionnement spéciaux

: Toujours conserver le produit dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant de la substance.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition admissibles : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Composition	N° CAS :	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
asphalte	8052-42-4	0.5 mg/m ³	N. D.	N. D.	N. D.
colophane	8050-09-7	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.

Mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur résultant de la manipulation de ce produit.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité convenant à la tâche.

Protection cutanée : Porter des vêtements de protection résistant aux produits chimiques et des gants imperméables. Des matériaux comme le caoutchouc nitrile ou le Viton (caoutchouc au fluorocarbène) sont recommandés pour les gants.

Protection du corps : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.

Protection respiratoire : Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeurs ou de poussière, ou des expositions excédant tout PEL, porter un appareil respiratoire approprié contre les vapeurs organiques.

Équipements de sécurité du site : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

Considérations générales sur l'hygiène

: Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhalier les vapeurs ou la poussière. Une fois le travail terminé, se laver les mains avec soin. Retirer les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: pâte	Apparence	: noir
Odeur	: asphalte	Seuil olfactif	: N. D.
pH	: 10,0 – 11,0	Masse volumique	: 1,04
Point d'ébullition	: 100 °C (212 °F)	Coefficient de répartition eau/huile	: N. D.
Point de fusion/congélation	: N. D.	Solubilité dans l'eau	: dispersible
Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C / 68°F)	: N. D.	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	: N. D.
Densité gazeuse (air = 1)	: N. D.	Volatils (% par poids)(comprend l'eau)	: 34 – 36 %
Composés organiques volatils (COV)	: <1 g/L SCAQMD 1168	Classification d'inflammabilité	: Ininflammable
Taille des particules	: N. D.	Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Point d'éclair	: >93.3°C (>200°F)	Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Méthode du point d'éclair	: Creuset fermé Setaflash	Température de décomposition	: Non disponible
Température d'auto-inflammation	: N. D.	Propriétés d'oxydation	: Non disponible
Viscosité	: 15 000 cSt.		
Données sur les risques d'explosion : Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques			

: N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : Aucune réactivité.
- Stabilité** : Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation.
- Réactions dangereuses** : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
- Conditions à éviter** : Chaleur extrême.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Substances oxydantes puissantes.
- Produits dangereux de décomposition** : Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition : *Inhalation* : OUI *Absorption par voie cutanée* : NON *La peau et les yeux* : Oui
Ingestion : OUI

Symptômes d'exposition : Voir la section 4.

Estimés calculés de toxicité aiguë pour le produit

- Inhalation* : N. D.
- Oral* : > 5 000 mg/kg
- Dermal* : > 2 000 mg/kg

Données toxicologiques : Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel.

Composition	N° CAS :	LC50 (4 h) mg/L	LD50, mg/kg	
		Inhalation, rat	Oral, rat	Dermal, lapin
asphalte	8052-42-4	N. D.	> 5 000	N. D.
colophane	8050-09-7	N. D.	N. D.	N. D.

- Corrosion ou irritation cutanée** : Peut provoquer une irritation de la peau.
- Graves lésions/irritation oculaires** : Peut provoquer une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Contient de la résine, connue pour provoquer des réactions de sensibilisation cutanée. Dans des conditions d'utilisation normales, ce produit n'émettra pas de vapeurs de résine. Consulter les précautions recommandées pour les personnes ayant un historique d'asthme ou des problèmes de sensibilisation de la peau à la section 7.
- Mutagenicité des cellules germinales** : Aucune connue.
- Statut carcinogène** : Ce produit contient de l'asphalte, qui est classé comme cancérigène suspect par le CIRC pour les expositions professionnelles telles que la toiture, le pavage et le mastic avec du bitume chaud (> 160 ° C). En tant qu'adhésif à base d'eau qui n'est utilisé qu'à température ambiante, ce produit n'a pas été étudié pour sa cancérogénicité. Ce produit contient des traces de silice cristalline, quartz. La silice cristalline (quartz de taille respirable d'un diamètre de < 10 microns) est considérée comme un carcinogène par inhalation par le CIRC (groupe 1), l'ACGIH (groupe A2), le NTP (groupe 1) et l'OSHA (carcinogènes choisis par l'OSHA). Lors de l'usage normal de ce produit tel que recommandé, la poussière en suspension dans l'air ne sera pas présente. Voir la section 7 pour en savoir plus. Aucun autre composant ne figure sur les listes de carcinogènes de l'ACGIH, du CIRC, de l'OSHA ou du NTP.
- Toxicité reproductive** : Aucune connue.
- Toxicité d'organe cible spécifique, exposition simple** : Aucune connue.
- Toxicité d'organe cible spécifique, exposition répétée** : Aucune connue.

Danger par aspiration : Aucune connue.

Renseignements complémentaires : N. D.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Ne pas permettre à ce produit dans les égouts ou de contaminer les systèmes d'eau souterraine.

Écotoxicité : Aucune donnée disponible.

Biodégradabilité : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Évaluation TBP et tPtB : Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

PARTIE 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.

Moyens d'élimination : Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.

Conditionnement : Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.

RCRA : Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
TDG	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations canadiennes sur le transport des marchandises dangereuses.	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Aucun				
49 CFR/DOT	Aucun	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations du Ministère américain des Transports (DOT).	Aucun	Aucun	Aucun
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucun				

IATA : Non réglementé pour le transport aérien

IMDG : Non réglementé pour le transport maritime

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (RPD; ou Hazardous Products Regulations). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du HPR.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients énumérés figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des FDSs, 40 CFR 370 Classes de risque :

Danger immédiat (aigu) pour la santé;

Danger chronique pour la santé.

Conformément aux sections 311 et 312 de la loi SARA, l'EPA a établi des seuils quantitatifs pour le signalement des produits chimiques dangereux. Les seuils actuels sont de 500 lb pour les quantités de planification des seuils (QPS), selon la valeur la plus basse, pour les substances extrêmement dangereuses, et de 10 000 lb pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce produit n'est pas soumis aux exigences de notification de la loi américaine SARA, car il ne contient aucun constituant chimique toxique au-dessus des concentrations de *minimes*.

Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : Voir l'étiquette du produit pour des informations concernant la Proposition 65.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
asphalte	8052-42-4	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui
colophane	8050-09-7	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
La silice cristalline, quartz	14808-60-7	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taux HMIS

: * - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave
Santé : *2 *Inflammabilité* 1 *Risques matériels* 0 Code d'EPI : G
Gants, lunettes de sécurité

Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
CARB : California Air Resource Board
CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer (IARC)
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
EPI : équipement de protection individuelle
FDS : la fiche de données de sécurité
HMIS: Hazardous Materials Information System (matières dangereuses du système d'information ; un code numérique de notation des matières dangereuses)
Inh : Inhalation
LES : Liste extérieure des substances
LIS : Liste intérieure des substances
N. D. : Non disponible
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
PEL : Limite d'exposition permissible
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
RPD : Règlement sur les produits dangereux (Hazardous Products Regulations)
S.O. : Sans objet
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)

SGH : Système général harmonisé (Globally Harmonized System)
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS)
STEL : Limite d'exposition à court terme
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. ARDEX L.P. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par :
ARDEX L.P.
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA États-Unis
15001

1 (724) 203-8000
Visitez notre site web : <http://www.wwhenry.com>

Date de révision : : 15-juin-2020

Fin du document